

Bélgica

Vous trouverez ici des informations concernant la recherche d'un interprète pouvant servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'un traducteur, le cas échéant par le biais d'un site officiel.

Comment trouver un traducteur en Belgique ?

A ce jour, la Belgique dispose de deux bases de données centrales officielles, l'une pour les experts judiciaires et l'autre pour les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes.

Celles-ci ont été établies par la loi du 10 Avril 2014.

Leurs noms officiels sont les suivants :

Le Registre national des experts judiciaires

Le Registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes

La loi est entrée en vigueur le 1er décembre 2016.

Depuis le 15 Juin 2017, ces registres sont ouverts aux services de l'ordre judiciaire. Cela signifie que les greffes et parquets ne tiendront plus de listes d'experts judiciaires ou de traducteurs/interprètes.

Plus tard, les services de police auront également accès à ces registres.

A terme, ce registre pourra être consulté librement, par tout un chacun, sur le [site internet du Service public fédéral Justice](#).

Liens connexes

[Registres nationaux pour les traducteurs/interprètes et les experts judiciaires](#)

Dernière mise à jour: 07/08/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.